



L'ANIMATEUR LOISIRS TOUS PUBLICS

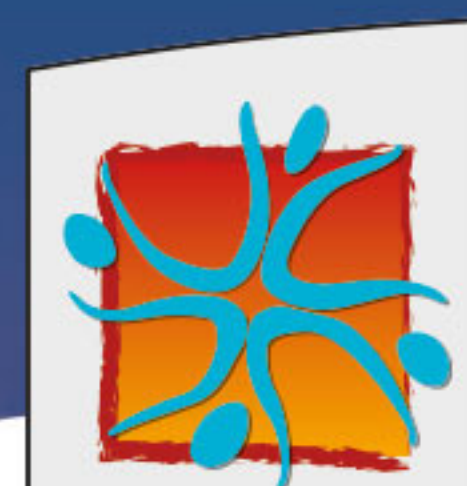
Les animateurs interviennent sur différents territoires. Pour accompagner la démarche éducative dans le cadre des loisirs éducatifs, l'animateur est au cœur de la vie locale ; il participe ainsi à son dynamisme et au développement du lien social. Ceci l'amène à s'impliquer dans les projets en portant un regard sur l'évolution des différents accueils de loisirs, et à contribuer à la mixité sociale.

Les candidats titulaires de l'une des certifications mentionnées par l'arrêté du 18 juillet 2016 (extrait de l'annexe 5) portant création de la mention « Loisirs Tous Publics » peuvent obtenir les Unités Capitalisables telles que :

- UC4 pour les titulaires d'un BAPAAT, d'un CPJEPS ou d'un CQP Animateur Périscolaire.
- UC3 pour les titulaires d'un BAFA en cours de validité.

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE
Sur inscription au 05 62 87 43 43

Les vendredis 2 et 16 décembre 2022,
6 et 27 janvier 2023 de 9h30 à 11h



Loisirs Education & Citoyenneté
Formation

Loisirs Education & Citoyenneté Formation
7 rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 - Fax : 05 62 87 43 44
www.lecgs.org

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le (la) candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secourisme suivantes : PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours). Sont également acceptés le PSE 1, le PSE 2, l'AFGSU et SST... en cours de validité.
- Justifier d'une expérience d'animation (professionnelle ou non) auprès d'un groupe, d'une durée minimale de 200 heures (fournir une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil).

Est dispensé(e) de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures, le (la) candidat(e) titulaire de l'un des diplômes suivants : BAPAAT / CPJEPS ; CQP « Animateur Périscolaire » ; BAFA ; BAFA ; BAC Pro « service de proximité et vie locale » ; BAC Pro agricole (toute option) ; Brevet Professionnel délivré par le Ministère de l'Agriculture ; BPJEPS (toute spécialité).

Le dossier d'inscription est à retirer auprès de LE&C Formation ou sur notre site Internet www.lecgs.org et à retourner au plus tard à la date limite de dépôt mentionnée sur le dossier.



Loisirs Education & Citoyenneté
Formation

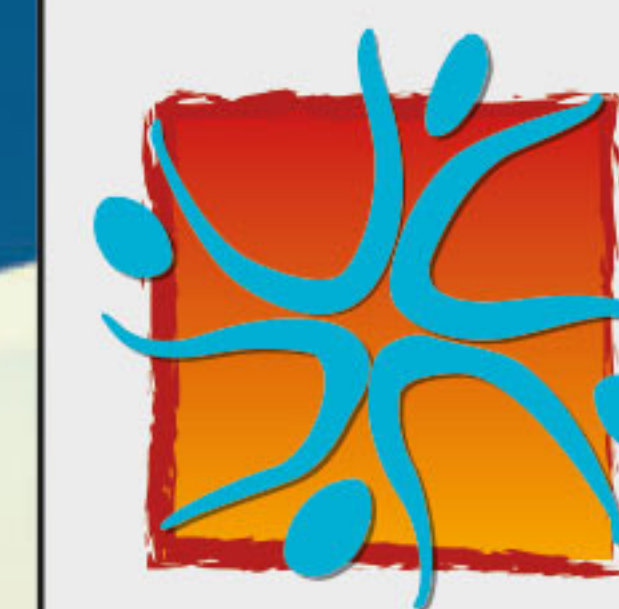
Loisirs Education & Citoyenneté Formation
7 rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 73310573431
Agrément Jeunesse et Education Populaire N°09-072-08



CFA
(Centre de Formation des Apprentis)
Loisirs Education & Citoyenneté
Formation

FORMATIONS AUX MÉTIERS
DE L'ANIMATION



Loisirs Education & Citoyenneté
Formation

Spécialité

« ANIMATEUR »

mention

« LOISIRS TOUS
PUBLICS »

Brevet Professionnel de la
Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport

FORMATION

TOULOUSE

BP JEPS

LE&C Formation, institut de formation du réseau inter-régional Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, est également Centre de Formation des Apprentis. Association laïque à but non lucratif, régie par la loi 1901, LE&C Grand Sud bénéficie d'une expérience reconnue dans les domaines de l'action sociale, de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, de la culture, des séjours, et de la formation.

du 13 mars 2023 au 8 mars 2024



LA FORMATION

L'animateur BPJEPS Loisirs Tous Publics encadre tout type de public, dans tout lieu d'accueil où il met en place un projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation, en mobilisant des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires.

La formation s'appuie sur l'alternance et s'articule autour de 4 Unités Capitalisables de la mention Loisirs Tous Publics.

OBJECTIFS

■ Le titulaire du BPJEPS Spécialité « Animateur » mention « Loisirs Tous Publics » doit être capable de :

- Encadrer tous les publics dans tout lieu et toute structure ;

- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

- Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ;

- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics ».



CONTENUS

La formation s'articule autour de 3 modules

Module 1 - 308h : Encadrement de tout public dans tout lieu et toute structure (UC1). Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (UC2).

Module 2 - 157,5h : Mobilisation des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » (UC4).

Module 3 - 87,5h : Conduite d'une action d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (UC3).

Module transversal - 70h : Positionnement, certifications, suivi de la formation.

PROFILS ET EMPLOIS

- Animateur/trice tous publics
- Directeur/trice d'Accueil Collectif de Mineurs

L'ALTERNANCE

La formation en alternance se structure à partir des acquis et des expériences identifiés lors du positionnement. Tout au long de la formation sur la structure d'accueil, le stagiaire est accompagné par un tuteur ou un maître d'apprentissage.

L'organisme de formation vérifie l'adéquation entre :

- Le tutorat mis en place
- Les éléments propres à la structure d'alternance
- Le parcours professionnel et de formation du candidat



NOS SESSIONS DE FORMATION

du 13 mars 2023 au 8 mars 2024

Coût de la formation : 6977,60 €
+ 5€ d'adhésion

Nombre d'heures en centre de formation :

623 heures

Nombre d'heures en structure :

980 heures

CALENDRIER

- > **Inscriptions** : ouvertes
- > **Date limite dépôt dossier** : 7 février 2023
- > **Épreuves de sélection** : du 13 au 17 février 2023
- > **Positionnement** : 13 et 14 mars 2023
- > **Dates de la formation** : du 13 mars 2023 au 8 mars 2024

La formation modulable permet une articulation avec la démarche de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

